

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 8 août 2022, à 19h 30, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon et Francis Fecteau ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante Patricia Bolduc et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absent, monsieur Xavier Bouhy.

Assistent également monsieur Félix Nunez, directeur général greffier-trésorier.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Félix Nunez.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2022-08-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-08-170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2022 AINSI QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Proposé par monsieur Richard Doyon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet soient adoptés.

ADOPTÉE

2022-08-171

AREWCA : DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a reçu une demande de commandite concernant une compétition équestre de Gymkhana pour le 19 août prochain;

ATTENDU QUE l'événement sera sur le territoire de la municipalité et organisé par des citoyens;

Proposé par madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder un montant de 250\$.

ADOPTÉE

2022-08-172

LA BELLE TOURNÉE : CONTRIBUTION

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accorde un soutien financier de 100\$ à La Belle Tournée.

ADOPTÉE

2022-08-173

DEMANDE DE COMMANDITE : CADETS 619

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accorde un soutien financier de 100\$ au Corps de Cadets 619 de Beauceville pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

ADOPTÉE

2022-08-174

SOIRÉE DES SOMMETS 2022

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 200 \$ en guise de partenariat lors de la soirée des Sommets de Beauce-Centre Économique, qui sera tenue le 26 octobre 2022.

ADOPTÉE

2022-08-175

ACHAT DU PRESBYTÈRE

ATTENDU que la municipalité a signé une entente avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce pour l'achat du presbytère de Saint-Victor.

ATTENDU qu'un projet de vente a été préparé par Me Micheline Fecteau, notaire, lequel projet comportant différentes conditions tel que mentionné à la promesse d'achat et lequel projet doit être approuvé par l'Archidiocèse de Québec, afin de concrétiser le tout.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer l'acte de vente pour l'achat du presbytère au prix de 1,00 \$, sans garantie légale, sans certificat de localisation et aux conditions stipulées dans l'entente signée entre ladite Municipalité et La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce, en date du 30 juin 2022 et tel que le tout est mentionné sur un projet d'acte de vente préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor.

Que monsieur Jonathan V. Bolduc, maire, et monsieur Félix Nunez, directeur général, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes. »

ADOPTÉE

2022-08-176

POSTE CANADA : RUE DU SÉMINAIRE

ATTENDU QUE :

- Le déneigement pose parfois problème aux endroits où se trouvent des boîtes postales individuelles ;
- L'avènement de boîtes postales communautaires permet de rehausser la sécurité du courrier par un casier verrouillé et évite à ses utilisateurs de détenir et entretenir une boîte aux lettres individuelle ;
- La rue du Séminaire se trouve dans le périmètre urbain de la Municipalité, à l'intérieur duquel les résidents reçoivent leur courrier soit directement au bureau de poste, et au-delà d'un certain rayon le reçoivent par l'entremise de boîtes postales communautaires, excepté un secteur au centre de la rue du Séminaire ;
- La rue du Séminaire a été l'objet de travaux importants ces dernières années, faisant en sorte que le secteur est bien configuré pour l'installation de nouvelles boîtes aux lettres à casiers.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à Postes Canada l'ajout d'une boîte postale communautaire vis à vis le terrain vague du 155 rue du Séminaire, soit du côté est de la rue, pour desservir toutes les adresses de ce secteur disposant toujours actuellement d'une boîte aux lettres individuelle.

ADOPTÉE

2022-08-177

APPUI CPTAQ : LOT 4 770 011

Attendu que Jacques Doyon et Julie Roy désirent acquérir une partie de la propriété de Ferme du gros Button senc. Et céder à celle-ci une superficie comparable de leur emplacement résidentiel, sur lequel un droit acquis a déjà été reconnu;

Attendu que cette transaction vise à permettre à Jacques Doyon et Julie Roy de reconfigurer leur emplacement;

Attendu qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque la parcelle de terrain sera aliénée et utilisée pour des fins non agricoles ;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

Attendu que la demande ne contrevient pas au règlement de lotissement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Jacques Doyon et Julie Roy

ADOPTÉE

2022-08-178

DÉROGATION MINEURE : 258 RUE PRINCIPALE

ATTENDU que fiducie Gisele Bélanger est propriétaire du 258, rue principale;

ATTENDU que le propriétaire projette de vendre la maison;

ATTENDU que la marge de recul avant minimale dans la zone r-43 est 6 mètres ;

ATTENDU que le bâtiment se localise à 5,64 mètres de la ligne avant;

ATTENDU que la maison a été reconstruite en 1993 des suites d'un incendie;

ATTENDU que la municipalité n'a pas en main la demande de permis de reconstruction;

ATTENDU que l'implantation du bâtiment avant le sinistre date d'avant la réglementation municipale;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer la dérogation à l'article 17 du règlement de zonage pour pouvoir régularisé l'implantation du bâtiment qui est présentement a 5,64m alors que la marge minimale est de 6m

ADOPTÉE

2022-08-179

DÉROGATION MINEURE : 352 RUE PRINCIPALE

ATTENDU que 9144-4950 Quebec Inc. (Gilles Beaudoin) est propriétaire du 352, rue Principale;

ATTENDU que le propriétaire veut régulariser l'implantation de son bâtiment principal;

ATTEMDU que le propriétaire avait obtenu au préalable un permis de construction;

ATTENDU que la marge avant minimale prescrite est de 10 mètres alors que le bâtiment est implanté à 9,80 mètres;

Proposé par madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer la demande de dérogation mineure

ADOPTÉE

2022-08-180

DÉROGATION MINEURE : 238 RUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU que Gestion Dany Rodrigue Et fille Inc, est propriétaire du 238, rue Saint-Joseph;

ATTENDU que lors des démolitions de voitures (Festi-démol), le propriétaire veut sécuriser le site;

ATTENDU que le propriétaire veut aménager un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de propriété, alors que la norme permet 0,60 cm;

ATTENDU que selon le service des travaux publics, le fait d'aménager le mur de soutènement à 0 mètre de la limite de propriété causerait une problématique lors de la réfection de la rue;

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à enlever le mur de soutènement à ses frais si son implantation nuit aux travaux de réfection ou réparation de la rue.

ADOPTÉE

2022-08-181

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 215-2022 CONCERNANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 157-2018 POUR LA ZONE M-62

Monsieur Francis Fecteau donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, de la Municipalité, pour la zone M-62, aux fins d'autoriser les services de restauration. Une assemblée publique de consultation est prévue lundi le 29 août à 16h30.

Un projet de règlement a également été déposé.

ADOPTÉE

2022-08-182

MANDAT : TECHNI-CONSULTANT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire obtenir un service clé en main concernant l'accompagnement en urbanisme pour amendements à la réglementation et règlement sur la tarification des roulottes;

ATTENDU QU'une offre de service a été reçu de la firme Techni-Consultant ;

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le mandat à la firme Techni-Consultant pour un montant de 19 500\$ excluant les taxes, établi sur une base forfaitaire.

ADOPTÉE

2022-08-183

LES COMPTES

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les comptes du mois de février.

Amélie Gosselin	100,00 \$
Maxime Veilleux	240,00 \$
Valérie Plamondon	50,00 \$
Louise Champagne	50,00 \$
Julie Potvin	50,00 \$
Ghislaine Falardeau	50,00 \$
Josiane Fortin	50,00 \$
Léa Arnaud	50,00 \$
Gérald Gosselin	50,00 \$
Caroline Groleau	50,00 \$
Mario Tardif	50,00 \$
Claude Gagné	50,00 \$
Lucie Veilleux	50,00 \$
Danielle Robinson	50,00 \$
Kayla Poulin	50,00 \$
Cindy Poulin	50,00 \$
Véronique Poulin	50,00 \$
Marie-Claude Thompson	50,00 \$
Guylaine Marceau	50,00 \$
Lise Bernard	50,00 \$
Léonie Champagne	50,00 \$
Marylène Faucher	50,00 \$
Johanne Maheux	50,00 \$
Elisabeth Veilleux	50,00 \$
Félix Nunez	263,52 \$
Serge Gosselin	425,00 \$
Pyromax Pyrotechnie	3 000,85 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	1 162,50 \$
Cathy Quinaux	477,00 \$
Téléphone St-Victor	990,16 \$
Telus Mobilité	101,43 \$
Energir	225,42 \$

Johanne Lessard	312,50 \$
Ministère de la Sécurité Publique	108 752,00 \$
Hydro-Québec	505,89 \$
Hydro Québec	7 304,09 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Location de Tentes M et M	718,60 \$
Colette Gosselin	1 500,34 \$
Pamela Doyon	1 378,00 \$
Jonathan V. Bolduc (inscription congrès)	1 224,49 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire juin et dépenses)	329,32 \$
Jonathan V. Bolduc (maire d'un jour)	170,26 \$
Visa Desjardins (mai2022)	2 235,10 \$
Purolator	29,26 \$
Myriam Bélanger	115,90 \$
Katérie Métivier (canam)	687,55 \$
VK Création	1 241,73 \$
Nancy Lagueux	781,84 \$
Steve Bureau	734,56 \$
Amilia	217,26 \$
PlanifTime	1 095,14 \$
Marie-Soleil Gilbert	597,87 \$
Techni Consultant	3 220,74 \$
Derico Experts-Conseil	8 623,13 \$
Chem Action	940,50 \$
Daniel Gamsby	282,40 \$
Uni-Select	157,80 \$
Animajeux	2 293,75 \$
Gaël Boissonneault Thivierge	747,34 \$
Kabotine en Fête Inc.	425,41 \$
Marc-André Paré, Consultant	574,88 \$
Véolia	182,70 \$
Traction	302,27 \$
Energies Sonic	10 475,63 \$
Armand Lapointe Equipement	3 932,15 \$
Soudure Perron et Frères	2 247,76 \$
Magasin Coop	2 481,51 \$
Trans Continental Distribution	584,82 \$
Élisa Cliche	330,00 \$
Entreprises Myrroy	6 682,93 \$
Artistes et Artisans de Beauce	1 444,00 \$
JP Art Contemporain	1 124,43 \$
Eurofins Environex	1 846,49 \$
Morency Avocats	8 280,45 \$
Jolicoeur Système Intérieur	697,89 \$
Remorques du Nord	1 669,74 \$
NNC Solutions	418,43 \$
Avantis Coopérative	178,75 \$
Centre du Camion Amiante	208,17 \$
Pneus Beaucerons	113,34 \$
Centre du Camion Beauce	255,64 \$
Gazon Mercier	1 304,97 \$
Michel Mathieu	1 595,00 \$
Télé-Alarme plus	335,53 \$
PlanifTime	5 337,71 \$
Louise Sénécal	525,00 \$
Gaétan Bolduc et Ass.	20 637,80 \$

Aqua Beauce	121,25 \$
Les Jardins Beauséjour	2 280,93 \$
Promutuel Chaudière-Appalaches	279,31 \$
Laforest Nova Aqua	27 970,56 \$
Radio Beauce	367,92 \$
Réfrigération J.P.	256,02 \$
M.R.C. Robert-Cliche	12 154,50 \$
Aliments PSL	47,14 \$
Atelier d'usinage Louis Bernard	1 086,11 \$
AMJ Evenement	350,00 \$
Equipement de bureau Demers	710,05 \$
Hercule Fortin Inc.	952,31 \$
Garage Bizier	63,01 \$
Novalie impression	4 041,22 \$
Techno Pieux Beauce	298,94 \$
J.U. Houle	181,65 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	7 346,50 \$
Ville Saint-Joseph-de-Beauce	3 207,10 \$
Ville Saint-Georges	848,19 \$
Extincteur de Beauce	190,30 \$
TOTAL	291 399,76 \$

ADOPTÉE

2022-08-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Félix Nunez
Directeur général
Greffier-trésorier